

N° 52
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

18 décembre 2013

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du traité instituant
un partenariat en matière de coopération militaire
entre la République française
et la République du Sénégal.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée
nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 427, 932, 995 et T.A. 170.

Sénat : 700 (2012-2013), 221 et 222 (2013-2014).

Article unique

Est autorisée la ratification du traité instituant un partenariat en matière de coopération militaire entre la République française et la République du Sénégal (ensemble trois annexes), signé à Paris, le 18 avril 2012, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 2013

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n° 427 (A.N., 14^e législ.)